Département
de la Moselle
Arrondissement
de SARREGUEMINES

COMMUNE DE LIXING-LES-ROUHLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :
15
Conseillers en fonction :
15
Conseillers présents :
15

Séance du 8 avril 2026 (3ème séance)

Sous la présidence de M. Laurent SLAVIK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Yann JAMING, Sophie ROJIC, Eric BONAVENTURA, Laura CARMAGNANI, Sandra WERNET, Barbara HAGER, Fleur KEDZIORA, Hannah WERNET, David MATTIUZZO, Benoît WEBER, Yannick FERSING, Catherine BERGWEILER, Marc BOUR et Anthony BARBONE.

DATE DE CONVOCATION : 2 avril 2026

M. le Maire, Laurent SLAVIK ouvre la séance à 20 h.

M. le Maire procède à l'appel des membres. 15 conseillers présents sur 15.

Il propose M. Yannick FERSING comme secrétaire de séance.

POINT 1 - VALIDATION DES COMPTES RENDU CONSEIL 20 ET 30 MARS

M. le Maire, Laurent SLAVIK, propose de valider les comptes rendus de séance des conseils des 20 et 30 mars

Compte rendu du 20 mars validé à l'unanimité

Compte rendu du 30 mars validé à l'unanimité

POINT 2 – TAUX DES TAXES DES IMPOTS LOCAUX

M. le Maire, Laurent SLAVIK, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, M. le Maire propose de maintenir les taux comme suit.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.39 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.47 %
- Taxe d'habitation : 8.57 %

charge M. le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

POINT 3 – SCOLAIRE / FUSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE L'ECOLE PRIMAIRE

M. le Maire, Laurent SLAVIK, fait part au conseil de la fermeture annoncée d'une classe à l'école élémentaire pour la rentrée 2026 / 2027 par manque d'effectif.

Les prévisions sont de 18 à 19 élèves pour les 5 niveaux de CP à CM2.

Le Directeur académique par le biais de l'inspecteur de Sarreguemines propose une fusion des écoles du village à savoir l'école maternelle et l'école primaire à la rentrée 2026/2027 avec en contrepartie un maintien des 3 classes pour une année.

A l'issue de cette année 2026/2027 un point de situation décidera du maintien ou non de la troisième classe selon les effectifs futurs.

Après de nombreux échanges avec différentes personnes, élus, enseignants, parents d'élèves, il est évident que la proposition est dans l'intérêt des enfants.

En conséquence, M. le Maire propose d'accepter la fusion des écoles élémentaire et maternelle pour la rentrée 2026/2027 sous conditions :

- du maintien des 3 classes (1 maternelle et 2 élémentaires) pour l'année scolaire 2026/2027
- de la garantie de M. l'Inspecteur d'un suivi particulier de la nouvelle organisation mise en place avec une garantie de bon fonctionnement, de bonne entente et de préservation des intérêts des enseignants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 13 voix pour et 2 abstentions,

- décide de fusionner à compter de l'année scolaire 2026/2027 l'école maternelle et l'école élémentaire.

- charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

POINT 4 – COMMUNICATION

M. Yannick FERSING, conseiller délégué,

- présente au conseil municipal le journal du village

- annonce la convocation prochaine de la commission communication :

  1) pour le livret d'accueil

  2) pour la collecte de témoignages des aînés

- annonce le lancement d'une page Facebook officielle de la commune.

POINT 5 – DIVERS

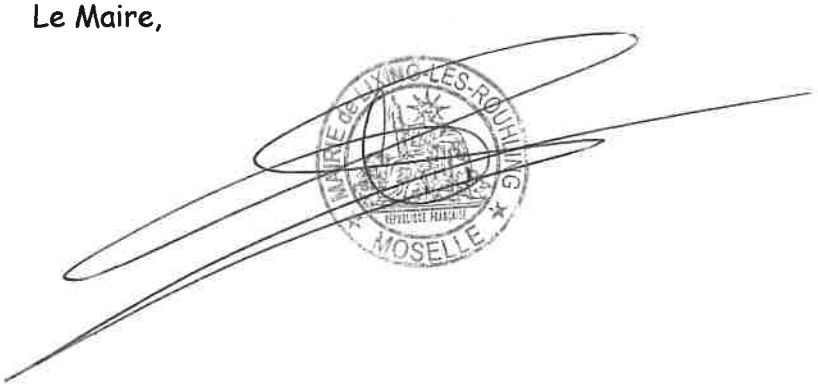
- M. le Maire, Laurent SLAVIK, fait état de la rencontre avec le bureau d'études Fuchs, concernant le lotissement : un devis a été transmis et sera présenté lors de la première commission urbanisme.

- M. le Maire, Laurent SLAVIK, propose que le prochain conseil municipal soit prévu pour mi-mai environ.

- Anthony BARBONE, conseiller municipal, a signalé la présence d'eaux usées dans la rivière, suite à une pollution observée au niveau du city stade. Le Maire fera faire les vérifications nécessaires et préviendra les services compétents le cas échéant.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 10 avril 2026

Le Maire,



Compte-rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le 10/04/2026
et publication ou notification le 10/04/2026